

**COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/09/13-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 13 septembre 2018, sous la présidence de M. Yvon Berland, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,

Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et master au sein d'Aix-Marseille Université modifié,

DÉCIDE :

OBJET : Modifications des modalités de contrôle de connaissances (MCC) et des modalités d'évaluation des compétences (MEC) des composantes pour l'année 2018/2019

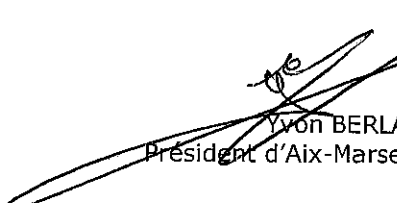
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les modalités de contrôle de connaissances des composantes ALLSH, EJCAM, FDSP, FEG, FSS, IAE, MEDECINE, OSU et PHARMACIE ainsi que les modalités d'évaluation des compétences de l'ESPE pour l'année 2018/2019. Ces modalités sont détaillées en annexe à la présente délibération.


Cette délibération est adoptée avec 23 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention sous les réserves suivantes :

- prise en compte des observations de la DEVE et des recommandations de la DAJI ;
- retrait de la ligne relative à la licence Sciences et humanités des MCC d'ALLSH dans l'attente du vote favorable du conseil d'UFR des composantes ALLSH et Sciences, s'agissant d'une mention en co-portage.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 13 septembre 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
ALLSH	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques	DEUST Formation de base aux métiers du théâtre	Niveau 3 : RAS	ALLSH_Catalogue partie 1_Niv 3 ALLSH_Catalogue partie 2_Niv 3 ALLSH_DEUST Theatre_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence Pro	Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques	Niveau 3 : RAS	ALLSH_LP_Intervention sociale_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence Pro	Management et gestion des organisations (co-portage avec IUT)	Niveau 3 : RAS	ALLSH_LP_Management et gestion des organisations_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence Pro	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Niveau 3 : RAS	ALLSH_LP_Métiers de la médiation_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence Pro	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Niveau 3 : RAS	ALLSH_LP_Protection et valorisation dupatrimoine_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Arts du spectacle	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Arts spectacle_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Arts plastiques	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Arts plastiques_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Géographie et aménagement	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Géographie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Histoire	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Histoire_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Histoire de l'art et archéologie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Histoire art archéologie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Langues étrangères appliquées	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_LEA Langues_Niv 3 ALLSH_L_LEA Domaine application et Anglais_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_LLCER PT Allemand_Niv 3 ALLSH_L_LLCER PT Anglais_Niv 3 ALLSH_L_LLCER PT Arabe_Niv 3 ALLSH_L_LLCER PT Chinois_Niv 3 ALLSH_L_LLCER PT Espagnol_Niv 3 ALLSH_L_LLCER PT Hébreu_Niv 3 ALLSH_L_LLCER PT Japonais_Niv 3 ALLSH_L_LLCER PT Portugais_Niv 3 ALLSH_L_LLCER PT Russe_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Lettres	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Lettres_Niv 3	28/06/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
ALLSH	Licence	Musicologie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Musicologie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Philosophie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Philosophie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Psychologie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Psychologie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Sciences de l'éducation	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Sc éducation_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Sc homme anthropologie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Sciences du langage	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Sc langage_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Licence	Sciences et humanités (co-portage avec Sciences) (intitulé de la mention dérogatoire à la nomenclature)	Niveau 3 UFR sciences	/	14/09/2018
ALLSH	Licence	Sociologie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_L_Sociologie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Acoustique et musicologie (co-portage avec Sciences) (intitulé de la mention dérogatoire à la nomenclature)	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Acoustique et musicologie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Anthropologie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Anthropologie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Archéologie, sciences pour l'archéologie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Archeologie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Arts	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Arts_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Cinéma et audiovisuel (co-portage avec Sciences)	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Cinema et audiovisuel_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Etudes culturelles	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Etudes culturelles_Niv 3	28/06/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
ALLSH	Master	Etudes européennes et internationales	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Etudes europeennes_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Géographie, aménagement, environnement et développement	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Geographie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Histoire de l'art	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Histoire art_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Histoire, civilisations, patrimoine	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Histoire_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Langues et sociétés	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Langues et societes_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Langues étrangères appliquées	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_LEA_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_LLCER_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Lettres	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Lettres_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Philosophie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Philosophie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Psychologie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Psychologie_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Sciences cognitives (co-portage avec Sciences)	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Sc cognitives_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Sciences de l'éducation	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Sc éducation_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Sciences du langage	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Sc langage_Niv 3	28/06/2018
ALLSH	Master	Sociologie	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Sociologie_Niv 3	28/06/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
ALLSH	Master	Traduction et interprétation	Niveau 3 : RAS	ALLSH_M_Traduction_Niv 3	28/06/2018
EJCAM	Licence	Administration publique (co-portage avec IMPGT, FDSP, IEP)	Niveau 1 et 2 : RAS après navette avec la DEVE; Niveau 3 : RAS	EJCAM_L_M_Niv 1 et 2 EJCAM_L3_Administration publique_parcours SIC_IMPGT_Niv 3	02/07/2018
EJCAM	Master	Information, Communication	Niveau 1 et 2 : RAS après navette avec la DEVE; Niveau 3 : RAS	EJCAM_L_M_Niv 1 et 2 EJCAM_M_INFORMATION_Niv 3	02/07/2018
EJCAM	Master	Journalisme	Niveau 1 et 2 : RAS après navette avec la DEVE; Niveau 3 : RAS	EJCAM_L_M_Niv 1 et 2 EJCAM_M_JOURNALISME_Niv 3	02/07/2018
ESPE	Master	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Niveau 2 : RAS après navette avec la DEVE et la DAJI	ESPE_M_Niv 2	05/07/2018 17/09/2018
ESPE	Master	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Niveau 2 : RAS après navette avec la DEVE et la DAJI	ESPE_M_Niv 2	05/07/2018 17/09/2018
ESPE	Master	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif	Niveau 2 : RAS après navette avec la DEVE et la DAJI	ESPE_M_Niv 2	05/07/2018 17/09/2018
ESPE	Master	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation	Niveau 2 : RAS après navette avec la DEVE et la DAJI	ESPE_M_Niv 2	05/07/2018 17/09/2018
FDSP	Master	Administration et liquidation d'entreprises en difficulté	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Admini_liquid_entrep en diff_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Droit de la santé	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Dt santé_Dt conseil et expertise_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Droit de l'immobilier	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Dt immo_Dt immo privé et public_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt immo_Dt métiers urba durable_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
FDSP	Master	Droit des affaires	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Dt aff_Distribution concurrence_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt aff internationales_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt assurances_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt bque opérations patrimoniales_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt chinois des aff_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt du sport_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt économique_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt fiscalité entrep_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt mgment activités maritimes_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt mgment transp aérien_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt mgment transp terrestres_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Dt rural des affaires_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Entrep en difficulté_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Gouv env sociétale entrep_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Ingénierie sociétés_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Proc bancaires marchés prof_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt aff_Prop intellectionumérique tech avancées_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Droit du numérique	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Dt num_Dt créa art et num_Niv 3 - FDSP_M2_Dt num_Dt journalisme et com organisations_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt num_Dt médias élec_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt num_Prop intellectionumérique tech avancées_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Droit fiscal	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Dt fiscal_Dt finances pub et fiscalité_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt fiscal_Fiscalité europ et interna_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt fiscal_Fiscalité perso et du patrimoine_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Droit international et droit européen (intitulé de la mention dérogatoire à la nomenclature)	M2_Niv 3_RAS - FDSP_M2_Dt inter et dt europ_Action et dt huma NOHA_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt inter et dt europ_Action et dt huma_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt inter et dt europ_Dt énergie_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt inter et dt europ_Dt environnement_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt inter et dt europ_Dt internatpublic_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt inter et dt europ_Dt Union Europ_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018 et 12/07/2018
FDSP	Master	Droit notarial	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Dt notarial_Carrière notariale_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt noratial_Pratique notariale_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Droit pénal et sciences criminelles	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Dt pénal sc crim_Dt exécution peines_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt pénal sc crim_Lutte crim finan orga_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt pénal sc crim_Sc criminologiques_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt pénal sc crim_Sc pénales_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt pénal sc crim_Sécu intérieure_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
FDSP	Master	Droit privé	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Dt privé_Contentieux procciviles_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt privé_Contentieux resp indemnisation_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt privé_Dt civil dt international_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt privé_Théorie du droit_Niv 3.pdf - FDSP_M2_Dt privé_Théorie du droit_Ottawa_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Droit public (mention co-portée avec IEP pour le parcours "Carrières publiques")	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2 Dt public_Dt public fondamental_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Dt public_Pratique dts fondamentaux_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Dt public_Dt administration défense_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Dt public_Dt finances pub et fiscalité_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Dt public_Dt immo privé et public_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Dt public_Dt pratique contentieux publics_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Dt public_Dt public aff et contrats publics_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Dt public_Théorie du droit_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Droit social	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2 Dt social_Dt relations travail protec sociale_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Histoire du droit et des institutions	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2_Hist dt et institutions_Hist dt idées politique_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	28/06/2018
FDSP	Master	Urbanisme et aménagement	M2_Niv 3 : RAS - FDSP_M2 Urba aménagement_Projet de paysage_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Urba aménagement_Urba durable proj territoire-FC_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Urba aménagement_Planifiprojets urba durable_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Urba aménagement_Politiques et projets habitat_Niv 3.pdf - FDSP_M2 Urba aménagement_Transition métropoles_Niv 3.pdf	Voir obs DEVE	12/07/2018
FEG	Licence Pro Master		Recommandations de la DAJI De manière générale, le contrôle de l'assiduité peut être contraignant pour l'établissement (mise en place de système d'émargement, faire l'appel en début de cours magistral/TD/TP, ...). Il faudra, en cas de contestation, pouvoir prouver les absences. Il convient également d'être précis sur le type d'absence (justifiée ou non). Sur l'attribution d'un malus : Rien n'interdit à l'établissement de mettre en place un système de malus pour sanction le manque d'assiduité. Cependant, il conviendra d'être clair sur la graduation retenue en fonction du nombre d'absence. Ce malus sera-t-il appliqué par UE, par semestre ? Une application au semestre ou même à l'année paraît très sévère. Certaines universités ont fait le choix de mettre en place une « évaluation de l'assiduité ou de la participation ». Ainsi, chaque UE a la possibilité d'attribuer une note avec un coefficient inférieur aux autres notes. On considère donc que l'assiduité fait partie de l'évaluation pédagogique. L'exclusion à un enseignement s'apparente à une sanction disciplinaire et seule la section disciplinaire est compétente dans ce domaine.		

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
FEG	Licence Pro	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux LP de la FEG Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI" Niveau 4 : public FC Sur la version étape en 223 public FC, il a été noté VAC soit Validation d'Acquis ce qui n'est pas une formule de note puisque qu'on ne peut avoir que soit CT/CCI/CC (la VAC se fait au niveau de Inscription pédagogique et elle se substitue à la note) comme formule d'examen pour gestion du risque, technique et méthode/ applications. Préciser s'il s'agit de CT - CCI ou CC	FEG_LP_Niv 1 et 2.pdf FEG_LP_AssBque_Niv 3.pdf FEG_LP_AssBque_Niv 4.xlsx	18/07/2018
FEG	Licence Pro	Gestion des structures sanitaires et sociales	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux LP de la FEG Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_LP_Niv 1 et 2.pdf FEG_LP_Gest Structures_RSEPE_Niv 3.pdf FEG_LP_Gest Structures_RSEPE_Niv 4.xls	18/07/2018
FEG	Licence Pro	Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise (co-portage avec IUT)	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux LP de la FEG Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_LP_Niv 1 et 2.pdf FEG_LP_Métiers cpta RPC_Niv 3.pdf FEG_LP_Métiers cpta RPC_Niv 4.xlsx	18/07/2018
FEG	Licence Pro	Métiers du commerce international	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux LP de la FEG Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_LP_Niv 1 et 2.pdf FEG_LP_Métiers commerce inter_Niv 3.pdf FEG_LP_Métiers commerce inter_Niv 4.xlsx	18/07/2018
FEG	Master	Comptabilité - contrôle - audit	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention '- assiduité pouvant être prise en cpte dans note de contrôle continu ? Expliquer et détailler la façon de calculer ? - étudiant refusé pour cause de retards excessifs et sanctionnés par une absence injustifiée ? Pas de détails sur les retards (combien de retards, combien de minutes...) Voir également, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_Cpta contrôle audit_Niv 3.pdf FEG_M_Cpta contrôle audit_Niv 4.xlsx	22/06/2018 18/07/2018
FEG	Master	Contrôle de gestion et audit organisationnel	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention '- assiduité pouvant être prise en cpte dans note de contrôle continu ? Expliquer et détailler la façon de calculer ? - étudiant refusé pour cause de retards excessifs et sanctionnés par une absence injustifiée ? Pas de détails sur les retards (combien de retards, combien de minutes...) Voir également, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_CGAO_Niv 3.pdf FEG_M_CGAO_Niv 4.xlsx	22/06/2018 18/07/2018
FEG	Master	Direction de projets ou établissements culturels (co-portage avec IEP et IMPGT)	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_DPEC_AIC_Niv 3.pdf FEG_M_DPEC_AIC_Niv 4.xlsx	22/06/2018
FEG	Master	Economie de l'entreprise et des marchés	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_Eco Entrep marchés_Niv 3.pdf FEG_M_Eco Entrep marchés_Niv 4.xlsx	22/06/2018 18/07/2018
FEG	Master	Economie du droit (co-portage avec FDSP)	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf	22/06/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
FEG	Master	Economie (co-accréditée avec l'ECM et avec l'EHESS)	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_Economie_Niv 3.pdf FEG_M_Economie_Niv 4.xlsx	22/06/2018
FEG	Master	Finance	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention '-Note seuil "l'élément constitutif « Anglais des affaires » au semestre 1 du M1 Finance fait l'objet d'une note seuil de 8/20 au-dessus de laquelle la compensation n'est pas possible". Ne serait-ce pas plutôt au-dessous ?? - étudiant refusé pour cause de retards excessifs et sanctionnés par une absence injustifiée ? Pas de détails sur les retards (combien de retards, combien de minutes...) Voir également, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_Finance_Niv 3.pdf FEG_M_Finance_Niv 4.xlsx	22/06/2018 18/07/2018
FEG	Master	Gestion de production, logistique, achats	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention - étudiant refusé pour cause de retards excessifs et sanctionnés par une absence injustifiée? Pas de détails sur les retards (combien de retards, combien de minutes...) Voir également, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_GPLA_Niv 3.pdf FEG_M_GPLA_Niv 4.xlsx	22/06/2018 18/07/2018
FEG	Master	Gestion des ressources humaines	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_GRH_Niv 3.pdf FEG_M_GRH_Niv 4.xlsx	22/06/2018 18/07/2018
FEG	Master	Gestion des territoires et développement local	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf	22/06/2018
FEG	Master	Management de l'innovation	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention '- assiduité pouvant être prise en cpte dans note de contrôle continu ? Expliquer et détailler la façon de calculer ? Voir également, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_Mgmt Innovation_Niv 3.pdf FEG_M_Mgmt Innovation_Niv 4.xlsx	22/06/2018 18/07/2018
FEG	Master	Management et commerce international	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention '-Note Seuil "Outre ces notes seuils, en master 1, la validation du semestre 1 et du semestre 2 implique d'obtenir une moyenne supérieure à 8/20." Formulation à expliciter et à détailler Voir également, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_MCI_Niv 3.pdf FEG_M_MCI_Niv 4.xlsx	22/06/2018 18/07/2018
FEG	Master	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG et à la mention Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf FEG_M_MIAGE_Niv 3.pdf FEG_M_MIAGE_Niv 4.xlsx	22/06/2018 18/07/2018
FEG	Master	Mode	Niveau 1 et niveau 2 (document consolidé) Cadrage propre aux Masters de la FEG Voir, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"	FEG_M_Niv 1 et 2.pdf	22/06/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
FSS	Licence Pro, Licence, Master		<p>Recommandations de la DAJI</p> <p>De manière générale, le contrôle de l'assiduité peut être contraignant pour l'établissement (mise en place de système d'émargement, faire l'appel en début de cours magistral/TD/TP, ...). Il faudra, en cas de contestation, pouvoir prouver les absences.</p> <p>Il convient également d'être précis sur le type d'absence (justifiée ou non).</p> <p>Sur l'attribution d'un malus : Rien n'interdit à l'établissement de mettre en place un système de malus pour sanction le manque d'assiduité. Cependant, il conviendra d'être clair sur la graduation retenue en fonction du nombre d'absence. Ce malus sera-t-il appliqué par UE, par semestre ? Une application au semestre ou même à l'année paraît très sévère.</p> <p>Certaines universités ont fait le choix de mettre en place une « évaluation de l'assiduité ou de la participation ». Ainsi, chaque UE a la possibilité d'attribuer une note avec un coefficient inférieur aux autres notes. On considère donc que l'assiduité fait partie de l'évaluation pédagogique.</p> <p>L'exclusion à un enseignement s'apparente à une sanction disciplinaire et seule la section disciplinaire est compétente dans ce domaine.</p>		
FSS	Licence Pro	Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs	<p>Document consolidé (niveau 1 et niveau 2) mais avec imbrication d'éléments relevant du niveau 2 des MCC dans la reprise du cadrage établissement de niveau 1</p> <p>* Au paragraphe 1.3.1, la phrase "Les crédits (EC) attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme" doit être modifiée en "Les crédits affectés à chaque UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3 et sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au bloc (projet tutoré et stage), et au diplôme" ;</p> <p>* Au paragraphe 2.3.1, ajout d'une condition supplémentaire par rapport au niveau 1 du cadrage pour la validation d'une UE par capitalisation : l'étudiant doit avoir été constaté présent à toutes les épreuves de l'UE. Dans la suite des MCC, la présence à tous les examens conditionne en outre la validation des enseignements et du semestre ;</p> <p>* Au paragraphe 3.1.1, selon le nombre d'absences constatées en TD et TP, une minoration de la note de contrôle continu (CC) à ces enseignements est appliquée ou une absence injustifiée est attribuée. En cas d'attribution d'une ABI, l'enseignant peut refuser l'étudiant. Se reporter aux recommandations de la DAJI sur l'exclusion de cours, apparentée à une sanction, sur le contrôle de l'assiduité (liste d'émargement, appel en début de séance, .. et le type d'absence, justifiée ou non) et sur l'application d'un malus ;</p> <p>* Au paragraphe 3.2.3, l'incidence d'une absence constatée en CC de première session n'est pas précisée ;</p> <p>* Pour les TP, les UE et éléments constitutifs d'UE ayant fait l'objet d'un CC partiel, les dispositions adoptées par la composante pour la conservation des notes de la session 1 pour la session 2 ne sont pas précisées ;</p> <p>* Divers points de nature à compromettre l'égalité de traitement entre les étudiants ont été relevés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le retard aux enseignements : pas de délai de retard fixé pour refuser un étudiant, - la possibilité offerte à certains étudiants étrangers (étudiants en échange, free-mover) de bénéficier d'évaluations orales en lieu et place d'évaluations écrites : les critères ne sont pas explicités ; <p>* D'autres points de forme ont été relevés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'absence d'un renvoi à la liste des bonus du socle commun, - l'absence de référence à la charte des examens d'AMU, - la non fixation d'un délai pour la remise des justificatifs d'absence des étudiants salariés. 	FSS_LP_Niv 1 et 2	13/07/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
FSS	Licence	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	<p>Document consolidé (niveau 1 et niveau 2) mais avec imbrication d'éléments relevant du niveau 2 des MCC dans la reprise du cadrage établissement de niveau 1</p> <p>* Au paragraphe 2.1, les modalités pour une inscription annuelle supplémentaire ne sont pas conformes au cadrage AMU de niveau 1 applicable à compter de 2018/2019</p> <p>* Au paragraphe 2.3.1, ajout d'une condition supplémentaire par rapport au niveau 1 du cadrage pour la validation d'une UE par capitalisation ou par compensation : l'étudiant doit avoir été constaté présent à toutes les épreuves de l'UE. Dans la suite des MCC, la présence à tous les examens conditionne en outre la validation des enseignements, du semestre par capitalisation ou compensation ainsi que la validation de l'année ;</p> <p>* Au paragraphe 2.4, les règles de progression (AJRE, AJAC) sont soumises à des conditions supplémentaires, non explicitées, par rapport au cadrage de niveau 1 ;</p> <p>* Au paragraphe 3.1.1, selon le nombre d'absences constatées en TD et TP, une minoration de la note de contrôle continu (CC) à ces enseignements est appliquée ou une absence injustifiée (ABI) est attribuée. En cas d'attribution d'une ABI, l'enseignant peut refuser l'étudiant. Se reporter aux recommandations de la DAJI sur l'exclusion de cours, apparentée à une sanction, sur le contrôle de l'assiduité (liste d'émargement, appel en début de séance, .. et le type d'absence, justifiée ou non) et sur l'application d'un malus ;</p> <p>* Au paragraphe 3.2.3, l'incidence d'une absence constatée en CC de première session n'est pas précisée pour les enseignements hors APSA et les stages ;</p> <p>* Divers points de nature à compromettre l'égalité de traitement entre les étudiants ont été relevés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le retard aux enseignements : pas de délai de retard fixé pour refuser un étudiant, - la possibilité offerte à certains étudiants étrangers (étudiants en échange, free-mover) de bénéficier d'évaluations orales en lieu et place d'évaluations écrites : les critères ne sont pas explicités ; <p>* D'autres points de forme ont été relevés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'absence d'un renvoi à la liste des bonus du socle commun, - l'absence de référence à la charte des examens d'AMU, - la non fixation d'un délai pour la remise des justificatifs d'absence des étudiants salariés. 	FSS_L_Niv 1 et 2	13/07/2018
FSS	Master	STAPS : activité physique adaptée et santé (co-accréditée avec l'université d'Avignon et avec l'université de Toulon)	<p>Document consolidé (niveau 1 et niveau 2) mais imbrication d'éléments relevant du niveau 2 et du niveau 3 des MCC dans la reprise du cadrage établissement de niveau 1</p> <p>* Au paragraphe 2.1, supprimer le paragraphe relatif à l'accès en M2 conditionné aux capacités d'accueil et à un examen du dossier (concerne les mentions de Droit)</p> <p>* Au paragraphe 2.3.1, ajout d'une condition supplémentaire par rapport au niveau 1 du cadrage pour la validation d'une UE par capitalisation : l'étudiant doit avoir été constaté présent à toutes les épreuves de l'UE. Dans la suite des MCC, la présence à tous les examens conditionne en outre la validation des enseignements et du semestre ;</p> <p>* Au paragraphe 3.1.1, selon le nombre d'absences constatées en TD et TP, une minoration de la note de contrôle continu (CC) à ces enseignements est appliquée ou une absence injustifiée est attribuée. En cas d'attribution d'une ABI, l'enseignant peut refuser l'étudiant. Se reporter aux recommandations de la DAJI sur l'exclusion de cours, apparentée à une sanction, sur le contrôle de l'assiduité (liste d'émargement, appel en début de séance, .. et le type d'absence, justifiée ou non) et sur l'application d'un malus ;</p> <p>* Au 3.2.2.5, l'incidence d'une absence constatée en CC de première session (hors stages) n'est pas précisée ;</p> <p>* Divers points de nature à compromettre l'égalité de traitement entre les étudiants ont été relevés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le retard aux enseignements : pas de délai de retard fixé pour refuser un étudiant, - la possibilité offerte à certains étudiants étrangers (étudiants en échange, free-mover) de bénéficier d'évaluations orales en lieu et place d'évaluations écrites : les critères ne sont pas explicités ; <p>* D'autres points de forme ont été relevés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'absence d'un renvoi à la liste des bonus du socle commun, - l'absence de référence à la charte des examens d'AMU, - la non fixation d'un délai pour la remise des justificatifs d'absence des étudiants salariés. 	FSS_M_Niv 1 et 2	13/07/2018
FSS	Master	STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive (co-accréditée avec l'université de Toulon)	Niveau 2 : mêmes remarques que pour le master "STAPS : activité physique adaptée et santé"	FSS_M_Niv 1 et 2	13/07/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
FSS	Master	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Niveau 2 : mêmes remarques que pour le master "STAPS : activité physique adaptée et santé"	FSS_M_Niv 1 et 2	13/07/2018
FSS	Master	STAPS : management du sport	Niveau 2 : mêmes remarques que pour le master "STAPS : activité physique adaptée et santé"	FSS_M_Niv 1 et 2	13/07/2018
IAE	Master		<p>Recommandations de la DAJI</p> <p>De manière générale, le contrôle de l'assiduité peut être contraignant pour l'établissement (mise en place de système d'émargement, faire l'appel en début de cours magistral/TD/TP, ...). Il faudra, en cas de contestation, pouvoir prouver les absences.</p> <p>Il convient également d'être précis sur le type d'absence (justifiée ou non).</p> <p>Certaines universités ont fait le choix de mettre en place une « évaluation de l'assiduité ou de la participation ». Ainsi, chaque UE a la possibilité d'attribuer une note avec un coefficient inférieur aux autres notes. On considère donc que l'assiduité fait partie de l'évaluation pédagogique.</p> <p>L'exclusion à un enseignement s'apparente à une sanction disciplinaire et seule la section disciplinaire est compétente dans ce domaine.</p>		
IAE	Master	Management et administration des entreprises	<p>Remarques concernant le cadrage :</p> <p>Partie 6.) "Conditions particulières propres à la mention Management et Administration des Entreprises" : Conformément au point 4.B)a) Validation de l'UE, il est prévu pour la deuxième année du master une note plancher définie pour les modules de cours, éléments constitutifs d'UE fixée à 8/20. Indiquer "note seuil"</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>"Chaque absence doit être justifiée et explicitée auprès des responsables de programmes..." Préciser dans quel délai</p> <p>"Au-delà de 3 absences dans l'année..." S'agit-il d'absences justifiées, injustifiées ?</p> <p>"L'assiduité (présence aux cours et aux conférences), la ponctualité et la participation aux projets de groupe sont des éléments pris en compte dans l'évaluation." Préciser la ponctualité (combien de retards autorisés, combien de minutes...)</p> <p>Voir également, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"</p>	IAE_M_Mgt Administration_Niv 1 et 2.pdf IAE_M_Mgt Administration_Niv 3.xlsx	17/05/2018
IAE	Master	Management stratégique	<p>Remarques concernant le cadrage :</p> <p>Partie 6.) "Conditions particulières propres à la mention Management Stratégique" :</p> <p>Pour le Master 1: Remplacer note plancher par "note seuil"</p> <p>Pour le Master 2 : Remplacer note plancher par "note seuil"</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>"Chaque absence doit être justifiée et explicitée auprès des responsables de programmes..." Préciser dans quel délai</p> <p>"Au-delà de 3 absences dans l'année..." S'agit-il d'absences justifiées, injustifiées ?</p> <p>"L'assiduité (présence aux cours et aux conférences), la ponctualité et la participation aux projets de groupe sont des éléments pris en compte dans l'évaluation." Préciser la ponctualité (combien de retards autorisés, combien de minutes...)</p> <p>Voir également, ci-dessus, les "Recommandations de la DAJI"</p>	IAE_M_Mgt Stratégique_Niv 1 et 2.pdf IAE_M_Mgt Stratégique_Niv 3.xlsx	17/05/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
MEDECINE	Master Diplôme en santé Diplômes paramédicaux		<p>Recommandations de la DAJI</p> <p>De manière générale, le contrôle de l'assiduité peut être contraignant pour l'établissement (mise en place de système d'émargement, faire l'appel en début de cours magistral/TD/TP, ...). Il faudra, en cas de contestation, pouvoir prouver les absences.</p> <p>Il convient également d'être précis sur le type d'absence (justifiée ou non).</p> <p>Sur l'attribution d'un malus : Rien n'interdit à l'établissement de mettre en place un système de malus pour sanction le manque d'assiduité. Cependant, il conviendra d'être clair sur la graduation retenue en fonction du nombre d'absence. Ce malus sera-t-il appliqué par UE, par semestre ? Une application au semestre ou même à l'année paraît très sévère.</p> <p>Certaines universités ont fait le choix de mettre en place une « évaluation de l'assiduité ou de la participation ». Ainsi, chaque UE a la possibilité d'attribuer une note avec un coefficient inférieur aux autres notes. On considère donc que l'assiduité fait partie de l'évaluation pédagogique.</p> <p>L'exclusion à un enseignement s'apparente à une sanction disciplinaire et seule la section disciplinaire est compétente dans ce domaine.</p>	MEDECINE_M_Niv 1 et 2	12/07/2018
MEDECINE	Master	Biologie-santé	<p>Document consolidé (niveau 1 et niveau 2)</p> <p>* Quelques éléments de cadrage du niveau 1 sont à corriger, compléter ou supprimer conformément aux termes de ce dernier.</p> <p>* <u>Pour le niveau 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en page 7, au 2) "La validation du master [...]" doit être corrigée en "La validation du master 1 [...]" ; - les modalités de validation du master 1 pour les formations à distance ne sont pas précisées (compensation et session unique ou non compensation et double session) ; - pour l'assiduité aux enseignements, se reporter à la recommandation de la DAJI ; - les modalités de prise en compte d'une absence constatée à une/des épreuve(s) de contrôle continu ne sont pas précisées ; - la liste des étudiants éligibles au régime spécial d'études est à compléter. 	MEDECINE_M_Niv 1 et 2	12/07/2018
MEDECINE	Master	Humanités médicales (intitulé de la mention dérogatoire à la nomenclature)	Mêmes remarques que pour la mention "Biologie-santé"	MEDECINE_M_Niv 1 et 2	12/07/2018
MEDECINE	Master	Neurosciences (co-portage avec Sciences)	<p>Mêmes remarques que pour la mention "Biologie-santé"</p> <p><i>En M1, la modalité de validation de l'année (compensation entre semestres et session unique) est identique à celle adoptée par l'UFR Sciences</i></p>	MEDECINE_M_Niv 1 et 2	12/07/2018
MEDECINE	Master	Santé	Mêmes remarques que pour la mention "Biologie-santé"	MEDECINE_M_Niv 1 et 2	12/07/2018
MEDECINE	Master	Santé publique	Mêmes remarques que pour la mention "Biologie-santé"	MEDECINE_M_Niv 1 et 2	12/07/2018
MEDECINE	Diplôme de formation générale (DFG)	PACES	<p>Formation non soumise au cadrage MCC de niveau 1.</p> <p>Vote en conseil de composante prévu le 11 septembre 2018</p> <p>Correction des MCC déjà votée le 12 juillet 2018 complétant une des trois conditions requises pour l'inscription en première année d'études à l'Institut de Formation en Ergothérapie (IFE). Cette modification est signalée en rouge dans le document présenté.</p>	MEDECINE_PACES_MCC_corr apparentes	Prévue le 11/09/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
MEDECINE	Diplôme de formation approfondie (DFG)	Diplôme de formation générale en sciences médicales	<p>Formation non soumise au cadrage MCC de niveau 1.</p> <p><u>MCC du DFGSM 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Bonus : les conditions d'attribution, de gradation éventuelle de la bonification de 0,25 point par matière pour les deux bonus proposés ne sont pas explicitées ; la bonification maximale totale par bonus ainsi que la possibilité de cumul de ces deux bonus ne sont pas précisées ; * La part des notes de travaux pratiques (TP) et d'enseignement dirigés (ED) dans le calcul de la note terminale n'est pas précisée pour les disciplines dans lesquelles sont organisés des TP/ED ; * Les modalités de prise en compte des absences, justifiées ou non, aux stages ne sont pas précisées ; * Les items relevant du service sanitaire régi par l'arrêté du 12 juin 2018 ne sont pas identifiés. <p><u>MCC du DFGSM 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Le nombre d'épreuves de contrôles continus et la durée des épreuves orales ne sont pas précisés. Les modalités d'évaluation des UE optionnelles non créditées ne sont pas fixées ; * Bonus : les conditions d'attribution, de gradation éventuelle de la bonification de 0,25 point par matière pour les cinq bonus proposés ne sont pas explicitées ; la bonification maximale totale par bonus n'est pas précisée (reporter l'information au paragraphe B.3 relatif au bonus associé à l'UE optionnelle non créditée "Médecine des forces armées") ; * Service sanitaire : <ul style="list-style-type: none"> - pour la partie théorique de ce dernier, même remarque que pour le DFGSM 2 ; - ne faudrait-il pas remplacer "Le nombre d'ECTS est de 12 ECTS pour la partie théorique et de 4 ECTS pour l'action concrète." par "Le nombre d'ECTS est de 4 pour la partie théorique et de 12 pour l'action concrète." ? - ne conviendrait-il pas de préciser que les deux UE "Service sanitaire" de 6 ECTS chacune correspondent à l'action concrète pour un total cumulé de 12 ECTS ? * Au paragraphe E., la validation du service sanitaire n'est pas rappelée comme condition nécessaire pour le passage dans l'année supérieure, et rien n'est précisé non plus à son sujet pour les étudiants doublant ; * Les modalités de prise en compte des absences, justifiées ou non, aux stages ne sont pas précisées. 	MEDECINE_DFGSM 2_MCC MEDECINE_DFGSM 3_MCC	12/07/2018
MEDECINE	Diplôme de formation générale (DFA)	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales	<p>Formation non soumise au cadrage MCC de niveau 1.</p> <p><u>MCC du DFASM 1 et du DFASM 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Le nombre maximum d'items enseignés par période de 2 mois, fixé à 48, est dépassé avec 52 items pour l'UE 2 en DFASM 1 et pour l'UE 4 en DFASM 2 ; * L'acronyme "QCMS" n'est pas explicité ; * Dans les cas de dépassement du quota des absences autorisées aux enseignements, d'absence au deuxième émargement de contrôle ou de fausse signature à un item d'enseignement dirigé, la non-autorisation à se présenter aux examens pourrait être assimilée à une exclusion s'apparentant à une sanction disciplinaire. Se reporter aux recommandations de la DAJI notamment sur le contrôle de l'assiduité (liste d'émargement, appel en début de séance, .. et le type d'absence, justifiée ou non) et sur le système d'exclusion ; * Bonus : les conditions d'attribution, de gradation de la bonification de trois points maximum par bonus et de cumul entre les deux bonus proposés ne sont pas précisées ; * La durée de l'épreuve orale n'est pas précisée. <p><u>MCC du DFASM 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Dans les cas de dépassement du quota des absences autorisées aux enseignements obligatoires, la non-autorisation à se présenter aux examens pourrait être assimilée à une exclusion s'apparentant à une sanction disciplinaire. Se reporter aux recommandations de la DAJI notamment sur le contrôle de l'assiduité (liste d'émargement, appel en début de séance, .. et le type d'absence, justifiée ou non) et sur le système d'exclusion ; * Bonus : les conditions d'attribution, de gradation de la bonification de trois points maximum par bonus et de cumul entre les trois bonus proposés ne sont pas précisées. 	MEDECINE_DFASM 1_MCC MEDECINE_DFASM 2_MCC MEDECINE_DFASM 3_MCC	12/07/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthoptiste	Formation non soumise au cadrage MCC de niveau 1. * Les modalités de prise en compte des absences, justifiées ou non, aux stages ne sont pas précisées ; * Pour les trois années d'études, le délai pour la remise d'un justificatif d'absence doit être précisé a minima pour les UE faisant l'objet d'un contrôle d'assiduité et dont les absences non justifiées (ABI) entraînent l'application d'une pénalité sur la note finale ; * En première année, la présence à l'UE 21, également soumise à pénalité en cas d'ABI, doit être contrôlée. Pour les contrôles d'assiduité et l'application d'un malus, se reporter aux recommandations de la DAJI.	MEDECINE_ORTHOPTIE_MCC	12/07/2018
MEDECINE	Diplôme d'Etat	Ergothérapeute	Formation non soumise au cadrage MCC de niveau 1. * Quelques références réglementaires à corriger ; * Au paragraphe A., la présence des étudiants est également obligatoire aux séances de travail personnel guidé et aux stages ; * Le circuit et le délai pour la remise des justificatifs d'absence ne sont pas précisés ; * Aux semestres 1, 4 et 5, le nombre d'épreuves de contrôle continu, et parfois la durée, ne sont pas précisés ; * Bonus : les conditions d'attribution, de gradation éventuelle de la bonification de 0,25 point par matière pour les deux bonus proposés ne sont pas explicitées ; la bonification maximale totale par bonus ainsi que la possibilité de cumul de ces deux bonus ne sont pas précisées ; * Au paragraphe C., les résultats des étudiants doivent être présentés chaque semestre, sauf le dernier, à la commission d'attribution des crédits et non pas seulement à la fin du 2ème et du 4ème ; * Au paragraphe D., l'autorisation de redoublement en première et en deuxième année est prise par le directeur de l'institut après "décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut de formation" et non pas "après avis du jury" ; * Au paragraphe E., dans le cadre de la mobilité internationale, le complément "sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre" après "[...] période d'études par l'établissement étranger." devrait être ajouté ; * Au paragraphe F., les dispenses de scolarité ne sont pas explicitées dans ces MCC.	MEDECINE_ERGOTHERAPIE_MCC	12/07/2018
OSU	Master	Biodiversité, écologie et évolution	Niveau 1 et niveau 2 consolidés dans un même document <u>Reprise du cadrage de niveau 1 :</u> * En première page, la date de la CFVU ayant approuvé le cadrage MCC de niveau 1, et qui figure en note de bas de page, doit être corrigée : 03/05/2018 au lieu de 05/04/2018 ; * Certains éléments du cadrage de niveau 1 doivent être réécrits selon la présentation de ce dernier (au I-1)a) architecture des diplômes, au I-b)ii) validation du semestre et de l'année et au I-3) relatif aux dispositions communes) <u>Niveau 2 :</u> * Le paragraphe II-1) relatif à l'absence à une évaluation doit être explicité (l'absence à une épreuve implique un zéro à l'épreuve d'une part et toute absence entraîne l'attribution du statut ABI ou ABJ, qui empêche le calcul de la moyenne à l'UE et l'invalidation du semestre, d'autre part) ; * La liste des étudiants éligibles au régime spécial d'études est à compléter ; * La liste des bonus du socle commun est à compléter ; * Au paragraphe II-5)b), la validation d'un semestre par capitalisation doit faire état des notes-seuils ; * Au paragraphe II-9) relatif aux sanctions, le premier niveau de sanction est "l'avertissement" et non pas le "blâme" ; la charte des examens d'AMU devrait y être citée ; * Au paragraphe Titre III - le terme "UFR Sciences" doit être remplacé par "OSU institut Pythéas".	OSU_M_Niv 1 et 2	02/07/2018
OSU	Master	Bio-géosciences (co-portage avec ESPE et Sciences)	Se référer aux MCC de Sciences		02/07/2018
OSU	Master	Gestion de l'environnement	Mêmes remarques que pour la mention "Biodiversité, écologie et évolution"	OSU_M_Niv 1 et 2	02/07/2018
OSU	Master	Information et médiation scientifique et technique (co-portage avec ESPE et Sciences)	Se référer aux MCC de Sciences		02/07/2018
OSU	Master	Sciences de la mer	Mêmes remarques que pour la mention "Biodiversité, écologie et évolution"	OSU_M_Niv 1 et 2	02/07/2018

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
OSU	Master	Sciences de la Terre et des planètes, environnement	Mêmes remarques que pour la mention "Biodiversité, écologie et évolution"	OSU_M_Niv 1 et 2	02/07/2018
PHARMACIE	Diplôme de formation générale (DFG) Diplôme de formation approfondie (DFA)		<p>Recommandations de la DAJI</p> <p>De manière générale, le contrôle de l'assiduité peut être contraignant pour l'établissement (mise en place de système d'émargement, faire l'appel en début de cours magistral/TD/TP, ...). Il faudra, en cas de contestation, pouvoir prouver les absences. Il convient également d'être précis sur le type d'absence (justifiée ou non).</p> <p>Sur l'attribution d'un malus : Rien n'interdit à l'établissement de mettre en place un système de malus pour sanctionner le manque d'assiduité. Cependant, il conviendra d'être clair sur la graduation retenue en fonction du nombre d'absence. Ce malus sera-t-il appliqué par UE, par semestre ? Une application au semestre ou même à l'année paraît très sévère.</p> <p>Certaines universités ont fait le choix de mettre en place une « évaluation de l'assiduité ou de la participation ». Ainsi, chaque UE a la possibilité d'attribuer une note avec un coefficient inférieur aux autres notes. On considère donc que l'assiduité fait partie de l'évaluation pédagogique.</p> <p>L'exclusion à un enseignement s'apparente à une sanction disciplinaire et seule la section disciplinaire est compétente dans ce domaine.</p>	PHARMACIE_DFGSP 2_MCC PHARMACIE_DFGSP 3_MCC	12/04/2018
PHARMACIE	Diplôme de formation générale (DFG)	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques	<p>Formation non soumise au cadrage MCC de niveau 1.</p> <p><u>MCC du DFGSP 2 et du DFGSP 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * une référence réglementaire à corriger, quelques acronymes à développer, quelques coquilles, quelques précisions à apporter ; * Les modalités de prise en compte d'une absence justifiée en travaux pratiques (TP) / enseignements dirigés (ED) dans la note à ces enseignements ne sont pas précisées. Se reporter aux recommandations de la DAJI sur le contrôle de l'assiduité (liste d'émargement, appel en début de séance, .. et le type d'absence, justifiée ou non) et sur l'application d'un malus ; * Les modalités de prise en compte dans les notes d'une absence aux épreuves écrites et pratiques ne sont pas précisées ; * Le nombre d'épreuves de contrôle continu n'est pas précisé ; * Au paragraphe 6.2 du DFGSP 3, pour le contrat pédagogique, l'étudiant pourra suivre par anticipation des UE de 4ème année et non pas de 3ème année. 	PHARMACIE_DFGSP 2_MCC PHARMACIE_DFGSP 3_MCC	12/04/2018
PHARMACIE	Diplôme de formation approfondie (DFA)	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques	<p>Formation non soumise au cadrage MCC de niveau 1.</p> <p><u>MCC du DFASP 1 et du DFASP 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Deux références réglementaires à corriger, quelques acronymes à développer, quelques précisions à apporter ; * Les modalités de prise en compte d'une absence justifiée en travaux pratiques (TP) / enseignements dirigés (ED) dans la note à ces enseignements ne sont pas précisées. Se reporter aux recommandations de la DAJI sur le contrôle de l'assiduité (liste d'émargement, appel en début de séance, .. et le type d'absence, justifiée ou non) et sur l'application d'un malus ; * Pour la filière "Industrie", au semestre 2 du DFASP 1 et au semestre 4 du DFASP 2, dans les situations de dépassement du quota des absences autorisées pour les enseignements, la non-autorisation à se présenter aux examens pourrait être assimilée à une exclusion s'apparentant à une sanction disciplinaire. Se reporter aux recommandations de la DAJI sur le système d'exclusion ; * Au paragraphe 3.2, pour le contrat pédagogique, l'étudiant pourra suivre par anticipation des UE de 5ème année (DFASP 1) ou 6ème année (DFASP 2) et non pas de 3ème année ; * Accès à différents masters : supprimer le 8.1 (pas de 8.2). 	PHARMACIE_DFASP 1_MCC PHARMACIE_DFASP 2_MCC	12/04/2018
PHARMACIE	Diplôme de Docteur d'état	3° cycle court	<p>Formation non soumise au cadrage MCC de niveau 1.</p> <p>Filière "Officine" : l'acquisition de 6 ECTS par la validation des épreuves cognitives d'un diplôme d'établissement doit se faire sans inscription obligatoire de l'étudiant dans le diplôme d'établissement.</p>	PHARMACIE_3° Cycle_MCC	12/04/2018